

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****De la séance ordinaire du****30e séance**

de la législature

2011 - 2016

Jeudi 8 octobre 2015

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence	:	Mme Claudia PERRIN , Présidente
Sont présents	:	41 Conseillères et Conseillers sur 54
Excusé(e)s	:	Mme HASSLER Laurence
		MM. BERTHOLET Michel DUBACH Marc DUPASQUIER Daniel FAYET Jean-Jacques JAUNIN Blaise MOTTET Bernard NICOD Gabriel PISANI Lionel QUIBLIER Frédéric ROTA Daniel VILLARD Pierre WITTMER Aldo
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire

Il est 20 h. tapantes lorsque **Mme la Présidente Claudia PERRIN** accueille l'assemblée, M. le Syndic et Mme et MM. les Municipaux Christine CANU, Denis FAVRE, Daniel CROT et Luigi MANCINI. Elle salue également le fidèle public et M. Jean-Marie CORNU, huissier du Conseil.

L'assemblée a été convoquée dans les délais par lettre datée du 23 septembre 2015.

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 41 conseillères et conseillers sur 54 sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Ordre du jour

Objet de la convocation du 23 septembre 2015, il n'appelle ni remarque, ni modification. Il est considéré comme adopté.

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No 58/2015 : Crédit d'étude – Galerie du ruisseau de Broye et renaturation de la Chamberonne
7. Préavis municipal No 59/2015 : Crédit d'étude – Première étape des mesures de protection des aménagements dans la zone des Marais
8. Préavis municipal No 60/2015 : Crédit d'étude – Déviation des Eaux Usées et raccordement des Eaux Claires dans la zone de Sous-Lavaux
9. Préavis municipal No 61/2015 – Plan de gestion des déchets
10. Préavis municipal No 62/2015
 - a) Rétribution du Syndic et des membres de la Municipalité (Législature 2016 - 2021)
 - b) Proposition du Bureau du Conseil communal pour les indemnités et rétributions des Conseillers communaux, des membres du Bureau et des scrutateurs (Législature 2016-2021)
11. Motions, interpellations, postulats
12. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal
13. Propositions individuelles et divers

3. Procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

Il n'appelle ni remarque, ni correction.

VOTE : il est adopté à une large majorité (2 abstentions) avec remerciements à son auteur.

4. Communications du Bureau (en annexe)

Mme la Présidente Claudia PERRIN en donne lecture.

5. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER en donne lecture.

6. Préavis municipal No 58 / 2015 Crédit d'étude – Galerie du ruisseau de Broye et renaturation de la Chamberonne

Le rapport de la Commission des finances est lu par son auteur **M. le Conseiller Patrick OPPLIGER**. Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité telles que présentées.

DISCUSSION

La parole n'est pas demandée.

Mme la Présidente Claudia PERRIN relit les conclusions et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 58 / 2015 « Crédit d'étude – Galerie du ruisseau de Broye et renaturation de la Chamberonne »** adopté en séance de Municipalité du 31 août 2015 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

1. d'approuver la poursuite des études dans l'optique de la reconstruction du ruisseau de Broye et des ouvrages attenants ;
2. d'approuver la clé de répartition utilisée pour cette phase d'étude, représentant, pour la Commune de Romanel-sur-Lausanne, un montant de **CHF 105'243.85 TTC** ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
4. d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 470.3311 « Cours d'eau – amortissements » sur une durée maximale de 10 ans.

VOTE : le préavis est adopté à l'unanimité.

M. le Municipal Denis FAVRE remercie de la confiance exprimée. Ce dossier présente des gros chiffres, 30 millions ce n'est pas rien. Il assure que la Municipalité le suivra attentivement, tout particulièrement pour ce qui concerne la clé de répartition.

7. Préavis municipal No 59 / 2015 Crédit d'étude – Première étape des mesures de protection des aménagements dans la zone des Marais

Le rapporteur de la Commission technique, **M. le Conseiller Erik CHOU** lit son rapport. Les commissaires acceptent les conclusions telles que présentées à l'unanimité.

Le rapport de la Commission des finances, établi par **M. le Conseiller Marc DUBACH**, excusé ce soir, est lu par **Mme la Conseillère Ornella MORIER**. A son tour cette commission adopte le préavis à l'unanimité.

DISCUSSION

M. le Conseiller François MORIER constate que les deux commissions recommandent de se renseigner sur les éventuelles implications financières du propriétaire du terrain supérieur. Il demande à la Municipalité quel est son point de vue à ce sujet ?

M. le Municipal Denis FAVRE évoque, sur ce point, le Code civil suisse et le Code rural qui sont un peu compliqués à lire pour un non-juriste. Dans le cadre de la deuxième étape, c'est-à-dire la renaturation du Torcou, la Municipalité a rencontré les services de l'Etat et posé la question à M. Chatelain qui s'occupe justement des dangers en hydrologie. Il n'a pas souvenir, dans les nombreux cas qu'il a rencontrés, qu'il y

ait eu possibilité de faire participer des tiers. Il a laissé assez peu d'espoir dans ce sens. Mais, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une étude et le bureau Ribi va devoir considérer l'aspect technique, l'aspect financier et bien sûr aussi l'aspect juridique. Il va creuser par rapport aux deux articles concernés et voir s'il n'y a pas quand même une possibilité. Toutefois, aujourd'hui, d'après la personne à l'Etat qui s'occupe essentiellement de ces objets-là, il y a peu d'espoir.

M. le Conseiller Pierre PACHE n'est pas totalement convaincu par la réponse qui vient d'être donnée. Lors du vote du crédit octroyé au point précédent, M. le Municipal Favre a bien mentionné qu'un des points important était la clé de répartition des frais demandés. Or, dans le cas présent, la Commune n'est pas seule propriétaire en cause. Il y a le Tennis, le propriétaire supérieur, ce qui fait qu'il aurait été heureux qu'une clé de répartition soit proposée. Une fois que l'étude est faite et que les frais sont engagés, ce sera certainement plus difficile d'approcher les différents partenaires pour une participation financière. En conséquence, il s'abstiendra d'octroyer ce crédit car le problème doit être réglé. Il aurait pu y avoir plus de précision lors de la demande de ce crédit.

M. le Municipal Denis FAVRE cite l'article 690 du Code Civil suisse : « Le propriétaire d'un fonds est tenu de recevoir sans indemnité les eaux provenant du drainage du fonds supérieur, si elles s'écoulaient déjà naturellement sur son terrain ».

M. le Conseiller Thierry HENRY, président du club de football, a vécu les deux inondations de ces deux dernières années. L'année dernière, même une partie du terrain s'était effondrée au passage du tracteur de l'employé communal. L'eau ruisselait suite aux fortes pluies ce qui a provoqué des inondations, alors que cette année cela a été encore pire puisque de la boue descendait du terrain du propriétaire d'en-dessus. Comme M. Lionel Marti, le commandant des pompiers de Romanel, était présent, la question des responsabilités lui a été posée par rapport au paysan du dessus qui, en plus, avait mis des bâches sur ses cultures, ce qui a permis d'accélérer le ruissellement de l'eau. Il a répondu que selon son expérience professionnelle, c'est toujours le propriétaire du terrain du bas, celui qui reçoit, qui doit payer, parce que l'on ne sait pas jusqu'où remonter. Le paysan d'en-dessus dira que ce n'est pas lui, que c'est Le Mont qui dira que c'est Les Châtaigniers qui à son tour prétendra que ça vient du dessus...

Personnellement il votera pour ce crédit car il y a urgence à agir. Le foot n'a pas trop été touché, ce n'était que de la boue, par contre le Green Club, il y a 2 ans, a vu ses terrains de squash complètement détruits alors qu'ils venaient d'être refaits.

La parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** relit les conclusions du préavis et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 59 / 2015 « Crédit d'étude – Première étape des mesures de protection des aménagements dans la zone des Marais »** adopté en séance de Municipalité du 31 août 2015 ;
- oui le rapport de la Commission technique ;
- oui le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

1. d'accorder un crédit de **CHF 46'000.-** pour la réalisation de l'étude des travaux en relation avec la 1^{ère} étape des mesures de protection des aménagements dans la zone des Marais ;
2. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
3. d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 460.3311 « Amortissements d'ouvrages de génie civil et d'assainissement » sur une durée maximale de 10 ans.

VOTE : les conclusions sont adoptées à une large majorité (1 non, 3 abstentions).

M. le Municipal Denis FAVRE remercie de l'octroi de ce crédit et précise encore que s'il doit y avoir une répartition, cela sera clairement établi, mais c'est l'étude qui le dira.

8. Préavis municipal No 60 / 2015 Crédit d'étude – Déviation des Eaux Usées et raccordement des Eaux Claires dans la zone de Sous-Lavaux

Avant de donner la parole aux rapporteurs des commissions, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** annonce qu'une erreur de plume s'est glissée dans les conclusions du préavis, en raison d'un copié-collé avec le précédent préavis.

Le point 1 des décisions est par conséquent le suivant :

« 1. D'accorder un crédit de CHF 84'000.- TTC pour la réalisation de l'étude des travaux en relation avec la mise en conformité des collecteurs des Eaux Usées (EU) et des Eaux Claires (EC) dans la région de Sous-Lavaux ; »

Cette correction sera notée dans le procès-verbal.

Le rapport de la Commission technique est lu par son auteur, **M. le Conseiller Patrick MASPOLI**, président-rapporteur. Les conclusions sont admises à l'unanimité.

Il en est de même pour la Commission des finances, dont le rapport est lu par son rédacteur **M. le Conseiller Patrick OPPLIGER**.

DISCUSSION

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR se réfère à la carte de la page 3 du préavis qui présente une canalisation qui existe depuis l'entrepôt de l'ancienne usine Henniez. Or, nous savons qu'il va y avoir un développement probable dans cette zone, par le Plan de Quartier Pré-Jaquet. N'y aurait-il pas lieu d'inclure dans cette étude les futures réalisations pour les eaux. Ce serait peut-être un moyen d'optimiser les coûts à ce niveau-là ou est-ce quelque chose qui doit être fait par quartier ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond que l'étude va bien sûr tenir compte des autres conduites qui pourraient se raccorder un jour mais elle ne va pas pouvoir prendre tout en considération car on ne sait finalement plus où s'arrêter. Il faut fixer un périmètre pour définir ces Eaux Claires et ces Eaux Usées mais toujours en tenant compte de l'aspect de l'ensemble du bassin versant quand on dimensionne les conduites, en anticipant bien évidemment sur les années futures de ce qui va y arriver.

M. le Conseiller Lothar HELM est un peu préoccupé en constatant qu'après avoir traversé notre Commune, les Eaux Usées vont faire leur chemin vers la STEP de Lausanne. Or, pour y arriver, il faut bien entendu traverser d'autres conduites, entre autres sur les communes de Jouxens, Lausanne, etc. Il part du principe que ces conduites ont à peu près le même âge que celles que nous allons assainir à Romanel, ce qui veut dire que leur état n'est pas vraiment meilleur que les nôtres. S'il faut assainir ces conduites sur le parcours entre Romanel et la STEP, est-ce que notre Commune doit contribuer à ces travaux ou cela ne la concerne pas ?

M. le Municipal Denis FAVRE confirme qu'effectivement ces eaux vont jusqu'au lac et qu'il y a des PGEEi (Plans généraux d'évacuation des eaux intercommunaux) qui règlent ces problématiques. Il y a d'ailleurs une étude en cours mais, de notre côté, il n'y a pas encore d'investissements prévus. Toutefois, il est évident que si un jour ces conduites doivent être refaites, il ne s'agira pas de montants aussi importants, mais il y aura une participation. On ne sait cependant pas à quel horizon ce sera, cela dépend bien sûr de l'état de ces conduites.

La parole n'est plus demandée. **Mme la Présidente Claudia PERRIN** relit les conclusions du préavis et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 60 / 2015 « Crédit d'étude – Déviation des Eaux Usées et raccordement des Eaux Claires dans la zone de Sous-Lavaux »** adopté en séance de Municipalité du 31 août 2015 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

1. d'accorder un crédit de **CHF 84'000.-** pour la réalisation de l'étude des travaux en relation avec la déviation des Eaux Usées et raccordement des Eaux Claires dans la zone de Sous-Lavaux ;
2. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
3. d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 460.3311 « Amortissements d'autres dépenses » sur une durée maximale de 10 ans.

VOTE : le préavis est adopté à l'unanimité.

M. le Municipal Denis FAVRE remercie de ce vote unanime. Il est vrai qu'il faudra assumer ce PGEE qui représente un gros chiffre mais on essaiera de le répartir au mieux dans le temps.

9. Préavis municipal No 61 / 2015 Plan de gestion des déchets

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR, présidente-rapporteur de la Commission technique, lit son rapport. Les commissaires, à l'unanimité, décident de renvoyer le préavis à la Municipalité pour un complément d'informations.

Puis, **M. le Conseiller Philippe MUGGLI** donne lecture de son rapport au nom de la Commission des finances qui accepte les conclusions du préavis telles que présentées à l'unanimité.

DISCUSSION

M. le Municipal Denis FAVRE concède que ce préavis n'a pas été simple. Nous savons que le sujet des déchets apporte toujours beaucoup de débats et de discussions. Il aimerait toutefois donner quelques explications supplémentaires sur ce que la Municipalité a voulu faire en présentant ce plan de gestion.

Historiquement, depuis 2006, la Municipalité avait autorisé la pose des moloks qui se trouvent en Rebaterel. En définitive, après moult péripéties juridiques, il a fallu les fermer. Pour pouvoir continuer dans le domaine, il a fallu établir un règlement sur les déchets pour lequel chacun sait le cheminement qu'il a été nécessaire de parcourir. Finalement, c'est en 2014 qu'il a été possible de reprendre l'étude de ce Plan de gestion des déchets, le postulat étant l'installation de containers enterrés. A ce propos, la Municipalité n'a pas changé de position depuis 2006.

Ce Plan de gestion qu'est-ce que c'est finalement ? C'est un Plan directeur, un concept, une façon de voir l'avenir. Ce que le Conseil va voter ce soir n'engage aucune dépense mais cela permettra à la Municipalité d'étudier la création de tout le projet qui sera proposé par un préavis qui présentera un crédit d'ouvrage à voter. Il va sans dire que ce préavis pourra alors être amendé, voire refusé si d'aventure le Conseil préfère garder la situation actuelle.

Quels sont les avantages et éventuels inconvénients par rapport à ces containers enterrés ? Si dans le Plan, la synthèse n'est pas tout à fait ce qu'elle aurait dû être, relevons, parmi les avantages, qu'il y a déjà l'esthétique qui entre en considération. Ces containers ont plus de volume, il y en aura donc moins. Ils seront mieux concentrés pour plus de volume de déchets. Si nous tournons un peu dans le village, on constate actuellement qu'à certains endroits il y a des containers qui débordent le jour avant que passent les éboueurs, ce qui ne sera plus le cas avec les nouveaux containers.

On voit aussi qu'à certaines places de dépôts qui ne sont pas entourées de palissades cela favorise les incivilités et dépôts sauvages. Dans les écopoints clôturés, les alentours sont nettement plus propres. En été, avec les grosses chaleurs, les containers enterrés sont davantage protégés d'où moins de problèmes d'odeurs.

Comme relevé par la Commission technique, concernant les sacs non taxés ou les déchets déposés en vrac, il est vrai que la problématique est la même avec les containers actuels ou les enterrés. Il est malheureux de constater que certaines personnes n'ont pas encore compris que quand on produit des déchets, on doit passer par une taxe.

Les coûts de l'opération ont, comme relevé par la Commission des finances, peu d'impact sur les finances communales. Les chiffres sont difficiles à prévoir, il s'agit surtout de concepts théoriques. Concernant le personnel communal, il faut relever qu'actuellement, il passe beaucoup de temps à nettoyer les écopoints, ce qui n'est pas une tâche agréable. Par contre, avec les containers enterrés, nos employés pourraient consacrer du temps à faire une gestion de ceux-ci afin que, lorsque le camionneur vient les chercher, il prenne ceux qui sont pleins ou presque et laisse ceux qui ne contiennent que quelques sacs. Cela permettrait d'avoir une levée des déchets plus efficace.

En conclusion, si le Conseil repousse ce préavis, la Municipalité reviendra avec un autre et ses arguments, mais ce sera une perte de temps.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI observe que nous avons entendu les arguments de M. le Municipal qui a détaillé davantage les quelques inconvénients mais surtout les avantages du futur projet. La Commission des finances regrette que l'impact financier soit peu clair mais adopte quand même le préavis. Quant à la Commission technique, elle n'est pas contre, mais elle n'est pas complètement sûre avec les commentaires et les arguments fournis. Maintenant, est-ce qu'avec les explications complémentaires que nous avons entendues, la Commission technique et la Commission des finances, qui ont quand même bien étudié le préavis, maintiennent leurs conclusions ? Est-ce qu'elles estiment qu'avec ces informations nous pouvons aller de l'avant et accepter le préavis ce soir en évitant une perte de temps ?

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR, présidente-rapporteur de la Commission technique, annonce qu'elle doit consulter les commissaires pour prendre une décision. Elle demande une suspension de séance.

Mme la Présidente Claudia PERRIN lui accorde 5 minutes de suspension. Il est 21.10 h.

A 21.16 h., **Mme la Présidente Claudia PERRIN** informe que **M. le Vice-Président Henri PISANI** a attiré son attention sur le fait qu'il y a eu un petit vice de procédure. La suspension devait faire l'objet d'une motion d'ordre. La présidente ne pouvait pas prendre seule la décision d'interrompre la séance. Les choses étant faites, elle demande de l'excuser pour cette erreur et propose de continuer les débats. Il n'y a pas de contestation.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR annonce que les commissaires présents se réjouissent d'avoir obtenu les explications supplémentaires. Elle relève toutefois qu'il manque toujours des renseignements relatifs à la déchetterie. Toutefois, dans un souci de cohérence et pour aller de l'avant dans ce projet, les membres de la Commission technique sont d'accord de revenir sur leur décision et invitent le Conseil à accepter le préavis tel que présenté.

M. le Conseiller Lothar HELM est tout à fait favorable aux containers enterrés, surtout à cause de la propreté. Il a toutefois une question qui l'inquiète. On va installer ces containers pour les ordures ménagères, le papier, le carton et le verre. Actuellement, dans les écopoints, nous avons aussi des containers pour l'aluminium, le fer blanc, les huiles minérales et végétales. Or, dans le plan proposé, il n'y a aucune solution présentée pour ces matériaux-là. Quelle est l'idée de la Municipalité à ce sujet ?

M. le Municipal Denis FAVRE annonce que cette façon de faire sera conservée parce qu'on ne va pas obliger la population à monter à la déchetterie pour ce genre de produits, d'autant plus que c'est directement les services de la voirie qui s'en occupent. La façon actuelle de récolter ces déchets sera donc conservée.

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE constate qu'il suffit de se balader dans le village pour voir qu'il y a un réel problème avec la récolte des déchets. On passe près des écopoints qui n'ont d'éco que le nom, où il y a des containers pas forcément en bon état, etc. C'est vraiment une très mauvaise image de notre village. Il invite à soutenir ce préavis même si tout n'est pas parfait. Il y aura certainement beaucoup de discussions sur la position des écopoints par rapport à celle des habitations. C'est sûr que s'ils sont trop éloignés, les gens devront prendre leur voiture, ce qui n'est pas le but. Il demande à la Municipalité d'être très attentive aux endroits où seront installés ces écopoints.

M. le Conseiller Thierry HENRY admet le principe des écopoints. Il a toutefois une question : aujourd'hui, la Commune est équipée de containers ordinaires cofinancés par les propriétaires. Comment la transition va-t-elle se faire entre les moloks et les containers existants ? Comment ceux-ci seront-ils recyclés, qui va s'en occuper, qui va payer ? Est-ce qu'il y aura, pendant un certain temps, un système parallèle de ramassage ?

M. le Municipal Denis FAVRE trouve que l'on rentre déjà dans le prochain préavis. Cependant, l'idée c'est de mettre les choses en place par étape. Les investissements sont prévus sur 3 ans. Il y a des priorités qui seront définies par rapport à la carte 16 présentée dans le préavis où figurent les écopoints battis aujourd'hui. Il y aura une première étape où il y a des écopoints qu'il est absolument nécessaire d'agrandir. Suivront une deuxième puis une troisième étape. Pendant ce temps-là, il y aura effectivement une collecte différente qui sera définie le moment venu. Un nouveau contrat a été signé avec le transporteur sur 3 ans, justement pour cette période de transition. Lorsque tout le territoire sera équipé, un nouvel appel d'offres aura lieu.

Concernant les containers de la Commune qui sont en métal et à bout de souffle, ils seront dévolus à la récupération chez Goutte ou Bader.

La Municipalité fera tout ce qu'elle peut pour que cette période de transition se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Le débat est clos. Mme la Présidente relit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 61 / 2015 « Plan de gestion des déchets »** adopté en séance de Municipalité du 31 août 2015 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'accepter le Plan de gestion des déchets tel que présenté.

VOTE : le préavis est accepté à la majorité (3 abstentions).

M. le Municipal Denis FAVRE remercie la Commission technique d'avoir modifié sa décision. Dans le préavis qui viendra avec le crédit d'ouvrage la Municipalité fera en sorte qu'il y ait beaucoup plus de détails. Il s'engage à ce que les explications soient claires.

10. Préavis municipal No 62 / 2015

- a) Rétribution du Syndic et des membres de la Municipalité (Législature 2016-2021)
- b) Proposition du Bureau du Conseil communal pour les indemnités et rétributions des Conseillers communaux, des membres du Bureau et des scrutateurs (Législature 2011-2016)

Mme la Présidente Claudia PERRIN annonce que, ce préavis portant sur deux points bien distincts et des conclusions différentes, nous discuterons et voterons en deux temps.

a)

Mme la Conseillère Ornella MORIER lit son rapport au nom de la Commission des finances sur la partie a) du préavis. Celle-ci en accepte les conclusions à l'unanimité.

DISCUSSION

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI reprend la phrase suivante du rapport de la Commission des finances (point e) page 2) : « *Nous constatons l'existence d'un droit d'affiliation facultatif des membres de la Municipalité à une caisse de prévoyance professionnelle aux mêmes conditions que les employés communaux. Cependant, la part patronale sera déduite de la rétribution annuelle de l'intéressé. Dans le cas où le Municipal peut justifier d'un temps partiel ou être sans emploi, la part patronale sera prise en charge par la Commune. Cette dernière mesure – mise en place en 2011 – a pour but de faciliter le travail à temps partiel* ».

Il pose la question : « Qu'est-ce qui est pris exactement par la Commune lorsque quelqu'un à la Municipalité demande l'affiliation ou reste dans sa Caisse » ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond que si un Municipal, qui conserve un travail à 100% à l'extérieur, désire améliorer sa caisse de retraite, il paie la part employé et la part employeur dans ce but. Par contre, s'il justifie d'un travail à temps partiel ou s'il est au chômage, à ce moment-là la part patronale est prise en charge par la Commune. C'est ce qui s'est produit pour un des membres de la Municipalité ces dernières années et qui est mentionné dans le préavis. Jusqu'à maintenant, aucun membre de la Municipalité qui a conservé son travail extérieur à 100% n'a demandé à cotiser encore sur la part supplémentaire puisqu'il avait l'occasion de maintenir son emploi à 100% et bénéficier de sa caisse de retraite normale. Ce n'est qu'en cas de diminution du temps de travail que cette possibilité est offerte.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** relit les conclusions de ce point a) et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 62 / 2015 adopté en séance de Municipalité du 31 août 2015
 - a) Rétribution du Syndic et des membres de la Municipalité (Législature 2016-2021)
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

1. Une enveloppe globale annuelle de **CHF 220'000.-**, sans treizième salaire, à se répartir entre les membres de la Municipalité, est accordée pour la législature 2016 – 2021 (période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021), sans indexation au coût de la vie ;

2. Des frais de représentation pour un montant global de **CHF 25'000.-**, soit un montant de **CHF 5'000.-** par membre de la Municipalité, est accordé pour la législature 2016 – 2021 (période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021) ;
3. Autoriser l'affiliation facultative des membres de la Municipalité à une caisse de prévoyance professionnelle, aux mêmes conditions que les employés communaux, cela dès le 1^{er} juillet 2016. La cotisation à la charge de la Commune sera, dans un tel cas, déduite de la rétribution annuelle de l'intéressé.

Dans le cas où l'intéressé peut justifier d'une activité professionnelle à temps partiel ou être sans emploi, la part patronale sera prise en charge par la Commune.

4. Les indemnités, vacations et jetons de présence provenant de représentation des membres de la Municipalité, agissant au nom de la Commune, sont versés à la Bourse communale. Exceptionnellement, et après avis à la Commission des finances, la Municipalité pourra rétrocéder à l'intéressé les montants reçus lorsqu'il est engagé à l'extérieur pour des tâches particulières de longue haleine, au-delà d'une simple participation à quelques séances durant l'année.

VOTE : les conclusions de cette partie a) du préavis sont adoptées à l'unanimité.

b)

Mme la Conseillère Ornella MORIER lit la deuxième partie de son rapport. La Commission a constaté une erreur dans les conclusions du préavis concernant la rémunération de l'huissier, à savoir qu'elle figure deux fois, aux points 3 et 4 des décisions. La rémunération correcte est celle du point 4 fixant sa rémunération à CHF 400.-. Un correctif a été adressé aux membres du Conseil il y a quelques jours. Les commissaires acceptent les conclusions de cette partie du préavis à l'unanimité.

DISCUSSION

La parole n'est pas demandée.

Mme la Présidente Claudia PERRIN relit les conclusions et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- Vu les propositions du Bureau du Conseil communal du 2 septembre 2015 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. De fixer les jetons de présence à **CHF 30.00** par membre et par séance de Conseil, par membre et par séance de Bureau, par membre et par séance de Commission.
2. D'accorder **CHF 70.00** et **CHF 200.00** à l'auteur d'un rapport de Commission, le Bureau du Conseil taxant **CHF 200.00** les rapports annuels traitant du budget, des comptes, de la gestion, ainsi que d'éventuels rapports exceptionnels. Les autres rapports de commission sont taxés **CHF 70.00**.
3. D'accepter les indemnités annuelles de **CHF 450.00** pour les scrutateurs et les scrutateurs-suppléants.
4. D'accepter l'indemnité annuelle de **CHF 400.00** pour l'huissier.

5. D'accepter l'indemnité annuelle de **CHF 3'000.00** pour le Président.
6. D'accepter l'indemnité annuelle de **CHF 1'000.00** pour le Vice-président.
7. D'accepter l'indemnité annuelle de **CHF 6'500.00** pour la secrétaire.
8. D'accepter l'indemnité de **CHF 30.00** par heure ou fraction d'heure, par personne participant aux bureaux électoraux et aux dépouillements.
9. Les indemnités, vacations, jetons de présence provenant de représentation des membres du Conseil communal désignés pour représenter la Commune dans des conseils, sociétés ou autres organismes intercommunaux doivent être versés à la Bourse communale. Ces rétributions seront rétrocédées aux personnes concernées.

VOTE : les conclusions de la partie b) du préavis sont adoptées à l'unanimité.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER remercie au nom de la Municipalité d'avoir accepté la légère augmentation demandée.

11. Motions, interpellations, postulats

Mme la Présidente Claudia PERRIN annonce qu'elle a reçu un postulat de **M. le Conseiller Pierre PACHE et consorts**. Après vérification selon l'article 32 de la Loi sur les Communes, il est recevable.

Son auteur en donne lecture.

Postulat "Pour une maison des jeunes "

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

PRÉAMBULE:

En avril 2014, nous déposons un postulat "Infrastructures jeunesse". Dans sa réponse, La Municipalité montrait de l'intérêt pour cette question et s'engageait dans la voie d'une collaboration avec la commune de Cheseaux pour un encadrement professionnel des jeunes. Elle y évoquait son soutien aux activités sportives, musicales, Le parlement des jeunes, la société de jeunesse...

Cependant à la question posée d'un besoin de locaux dédiés spécialement aux jeunes, la réponse de la Municipalité renvoyait à l'hypothétique "maison de quartier prévue dans le cadre du PDCOM."

EXPOSÉ

1°

Selon notre analyse, il manque un lieu où nos jeunes puissent se retrouver pour des rencontres, des activités ludiques ou récréatives, des loisirs qui les motivent, qui les unissent, qui leur apportent ce que l'on nomme le sentiment d'appartenance. Appartenance à un groupe, à un lieu, à un environnement, à une collectivité.

Le sentiment qui nous réunit ici, Mesdames et Messieurs, dans ce Conseil Communal. Au-delà de nos divergences, de nos différences, nous sommes attachés à notre collectivité, notre lieu de vie. Nous en prenons soin.

Or, pour ceux qui ne souhaitent pas pratiquer un sport, ou de la musique, les espaces publics de Prazqueron, des Esserpys ne suffisent pas à les fédérer autour d'activités partagées. À fortiori durant la saison froide.

Des solutions existent, même provisoirement, en attendant la réalisation de projets plus ambitieux, plus adéquats, mais ne sont pour l'instant que "musique d'avenir". Il existe des solutions simples, pertinentes, peu onéreuses, rapides à mettre en œuvre.

2°

La Commune de Romanel est propriétaire de bâtiments acquis depuis de nombreuses années. La première est sous- exploitée: **l'ancienne laiterie**.

La seconde, **la maison "Fleury"**, au chemin de la Source n°3, est déplorablement abandonnée, ou presque. Elle est promise par certains à la démolition au profit d'un "projet d'aménagement du périmètre de la gare" en gestation depuis maintenant 4 ans !

Cette "Maison Fleury" reste cependant parfaitement exploitable. Elle n'est utilisée actuellement que comme dépôt de quelques objets qui pourraient certainement trouver refuge ailleurs. Le chauffage fonctionne. On y trouve un appartement de 3 pièces qui ne nécessite que peu de travaux pour être réhabilité. Un grand local/atelier occupe tout le rez-de-chaussée. La structure de cet immeuble est parfaitement saine.

APPRÉCIATION

Pourquoi ne pas installer dans cette maison une structure pour les jeunes? Même si ce n'est que provisoirement. Les jeunes pourraient être associés à la reconversion de cette maison en un endroit qu'ils auront partiellement créé eux-mêmes. Voilà un projet qui certainement les motiverait.

... En attendant la fameuse maison de quartier qui mettra inévitablement des années à voir le jour.

Les nombreux contacts que nous entretenons avec la population et le récent sondage mené lors de la "fête du bas" en mai dernier nous ont confirmé le grand intérêt et l'impatience de voir Romanel offrir à nos futurs citoyens un lieu et un encadrement digne de ce nom.

**Nous avons une responsabilité envers la génération montante.
Qu'attendons-nous ?**

POSTULAT

Nous demandons à la Municipalité l'étude de la mise à disposition de locaux ou d'un immeuble afin d'y créer un espace ou une maison des jeunes.

Romanel, le 30 septembre 2015

Signé par le postulant et appuyé par 7 signataires

Avant la prise en considération, la parole est donnée à la Municipalité.

M. le Municipal Luigi MANCINI comprend le souci de certains membres du Conseil concernant la création d'une maison des jeunes. Suite au dépôt de ce postulat, il a visité le bâtiment ex-Fleury. Il pense que l'endroit, proche de la gare, est mal choisi pour y installer une maison des jeunes, notamment en raison des nuisances causées aux habitants proches de cet immeuble.

Lorsque l'on parle de maison des jeunes, on pense immédiatement à un éducateur pour la surveillance. Il ne croit pas à une maison des jeunes sans encadrement, sans personnel. Cela coûte. Est-ce que le Conseil communal de Romanel est prêt à investir dans une maison de quartier, ex-Fleury, tout en sachant que ce bâtiment sera démolí pour la prochaine place de la Gare ? Même si on pensait réaménager un appartement pour quelques années, le budget est d'environ CHF 80'000.- à 100'000.-. Lorsque M. Pache dit que le bâtiment est en bon état, c'est vrai. Mais l'installation, les murs, les parquets, la cuisine, etc., nécessitent des travaux. Le loyer de cet appartement serait d'au moins CHF 1'500.-/mois plus les charges. On n'aura même pas amorti, après 3 ans, les frais pour transformer ce logement. « A vous de décider ce que vous voulez faire avec ce postulat ! »

DISCUSSION

M. le Conseiller Henri PISANI désire connaître les signataires du postulat.

Mme la Présidente les énumère : Mme et MM. les Conseillers : Pierre PACHE, Laurent CORTHESEY, Pierre-Olivier HORNUNG, Marlyse RUEDI-BOVEY, Rudolf KRAFTSIK, Guillaume DERIAZ, Aldo WITTMER, Erik CHOU et Philippe MUGGLI.

Mme la Conseillère Catherine STAUB s'interroge sur l'intérêt des jeunes parce qu'en sa qualité de présidente de la Commission de jeunesse et proche du Parlement des jeunes, c'est une demande qui n'est pas remontée. Elle comprend tout à fait le sondage qui est arrivé depuis « la Fête du bas » mais est-ce que ces jeunes ont véritablement envie d'avoir un local ou est-ce que nous n'avons pas envie de les y parquer contre leur gré ?

M. le Conseiller Pierre PACHE désire tout d'abord renvoyer à la phrase précise du postulat : *Nous demandons à la Municipalité l'étude de la mise à disposition de locaux ou d'un immeuble afin d'y créer un espace ou une maison des jeunes.* Il s'agit donc de demander à la Municipalité de réfléchir au problème et à l'opportunité de mettre à disposition l'un ou l'autre des locaux qui appartiennent à la Commune ou d'en construire un ou toute autre solution qui lui paraîtra adéquate. Il ne s'agit pas d'imposer à la Municipalité l'utilisation de la maison ex-Fleury.

Il regrette les propos de M. le Municipal Luigi MANCINI qui, face à la demande exposée, oppose un budget, des chiffres, des déficits et des investissements. Est-ce la manière avec laquelle on désire considérer les jeunes de notre Commune ? Il regrette aussi l'idée de voir « parquer » les jeunes dans des locaux. Il est demandé à la collectivité de s'occuper de sa jeunesse, d'offrir des possibilités et des moyens de créer un esprit de citoyen local, de leur donner la possibilité de se sentir de quelque part. Bien sûr que cela coûte, mais est-ce que ce n'est pas normal de dépenser des sous pour notre jeunesse ? On donne de l'argent pour les clubs de sports et les sociétés, mais il y a des tas de possibilités pour occuper et fédérer notre jeunesse.

Pour ce qui est de l'encadrement professionnel, cet aspect a été évoqué lors du précédent postulat et la Municipalité, dans sa réponse d'alors, mentionnait la collaboration avec Cheseaux pour trouver des solutions qui ne soient pas que de Romanel.

Il recommande à chacun et chacune de penser à ce qui se passe parmi la jeunesse et imaginer que ces jeunes-là sont les futurs conseillers communaux, que ce sont vos enfants et que c'est normal qu'une société se préoccupe de la génération montante.

M. le Conseiller Fabio SKORY, en tant que jeune et surtout travailleur social qui devrait s'occuper de ce genre d'endroit, ne peut qu'appuyer ce postulat. Il ajoute qu'un centre tel que celui évoqué pourrait tout à fait être aussi à la disposition de la population en général, pas seulement que des jeunes.

M. le Conseiller Henri PISANI remarque que l'on est déjà en train de parler du fonds du postulat. Normalement il lui semble que l'on devrait d'abord voter l'entrée en matière ou pas, sous réserve de l'article de règlement concerné qu'il n'a pas sous les yeux. Il faudrait d'abord statuer sur ce premier point puis discuter ensuite. Sauf erreur, on est déjà en train de discuter du fonds alors qu'on doit d'abord s'occuper de la forme pour commencer.

Mme la Présidente Claudia PERRIN répond qu'elle a le traitement du postulat devant elle où il est bien indiqué : « L'objet est mis en discussion en vue de sa prise en considération ». Ce sont des arguments qui sont avancés "pour" ou "contre" qui permettent de se déterminer sur la prise en considération ou pas du postulat.

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE déclare qu'on ne va pas discuter plus longuement sur les modalités mais rejoint son collègue Henri PISANI et affirme qu'il aurait d'abord fallu se prononcer sur la recevabilité du postulat avant d'entrer en matière. Cela étant fait maintenant, on va continuer.

Il estime que c'est une fausse bonne idée cette maison des jeunes. Il pense qu'il faut remettre Romanel dans son contexte : son côté villageois et relativement peu d'habitants, donc pas des centaines de jeunes. Il appuie les déclarations de Mme la Conseillère Catherine STAUB témoignant que chaque fois que l'on a voulu rassembler un certain nombre de jeunes, on a été en échec. Il y a beaucoup d'activités différentes dans le village et, contrairement à ce qu'affirment les postulants, il n'y a pas de demande pour une maison des jeunes comme dans d'autres villes. Peut-être que les conditions pour ce genre d'établissement se présenteront dans l'avenir mais actuellement notre bassin de population est nettement insuffisant. Il a personnellement fait un sondage parmi ses enfants qui lui ont ri au nez à l'évocation de cette maison des jeunes qui vont à Lausanne ou ailleurs mais ne désirent pas rester au village. Il ne va par conséquent pas soutenir cette proposition.

M. le Municipal Daniel CROT désire donner son avis en sa qualité de municipal de police en précisant qu'il avait participé à l'étude qui avait été demandée sur le précédent postulat concernant la jeunesse et

que des réunions ont lieu régulièrement avec ses collègues de Cheseaux.

A son tour il rejoint les propos de Mme la Conseillère Catherine STAUB pour confirmer qu'actuellement ce n'est de loin pas une demande de notre jeunesse. Il désire aussi dire qu'il trouve que l'endroit envisagé est particulièrement mal choisi, à la sortie de la gare du LEB où il y a déjà passablement de nuisances nocturnes en fin de semaine. C'est tout à fait dommage de penser à une transformation d'une vieille bâtisse, sans oublier que ce n'est pas très sympathique non plus de vouloir mettre les jeunes dans une habitation dévolue à la démolition qui, même après des travaux coûteux, ne sera jamais un bon local pour eux, tant au point de vue sécurité que pour l'environnement proposé. M. le Municipal ajoute qu'on a souvent parlé d'un tel local lors des discussions sur les futurs bâtiments qui seront construits à Romanel avec des APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire), des garderies, etc. L'idée est donc toujours bien présente.

M. le Municipal Luigi MANCINI observe que nous avons une Commission permanente de jeunesse dont il a été un investigateur lors de sa création. Il y a aujourd'hui un important programme qui a été mis en place, c'est « Emotion ». Il s'agit d'une équipe de jeunes qui vont faire des films dans le village ou d'autres sujets très futuristes. La Municipalité a octroyé un crédit de CHF 5'000 ou 6'000 pour acheter le matériel et a mis à disposition un local qui se trouve dans la Villageoise. Les jeunes peuvent aussi louer la Salle 1803 pour différentes manifestations. Il y a aussi la Jeunesse campagnarde qui a admis, lors de la dernière assemblée générale, 4 nouveaux adhérents, ce qui porte à 31 le nombre total de membres qui sont aussi très souvent engagés dans les différentes sociétés locales. Si l'on regarde dans le budget le montant qui est donné à celles-ci pour les jeunes, notre Commune peut être fière de ce qu'elle fait pour eux !

M. le Municipal ajoute encore que le développement de Romanel concernant les écoles a été présenté aux membres du Conseil et qu'il leur a été dit que dans ces futurs bâtiments il y aura une infrastructure pour les jeunes, donc : un peu de patience !

La parole n'est plus demandée. **Mme la Présidente Claudia PERRIN** relit le postulat et passe au vote sur son renvoi à la Municipalité.

VOTE : il est refusé par 23 non contre 16 oui.

12. Informations des Commissions permanentes au Conseil Communal

Pour l'ASIGOS, **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** annonce qu'elle s'est réunie et a adopté son budget avec un excédent de charges de CHF 3'931'300.- à répartir entre les communes. Ce budget est plus bas que les autres années, vu les taux d'intérêt et les remboursements qui ont été effectués.

13. Propositions individuelles et divers

Mme la Conseillère Nadia PISANI BE NSIR demande s'il est possible de mettre en ligne le Règlement du Conseil communal qui est un document de base ?

M. le Conseiller Henri PISANI ne s'arrête pas au règlement évoqué par sa préopinante mais à tous les règlements (incendie, déchets, police, etc.) à mettre en ligne. Au passage, il réitère sa demande concernant la nomenclature des rapports sur le site de la Commune avec un système ROC (Reconnaissance Optique de Caractères).

M. le Conseiller Simon LOB relate qu'il a été convié par l'Association Sauvegardons Romanel, en tant que membre du Parti socialiste en devenir, à participer à leur réunion. Au cours de celle-ci, on a appris que la Municipalité a invité cette Association à une séance en présence d'Olivier Français pour discuter des futurs développements urbanistiques de notre Commune. C'est une bonne idée d'organiser une telle réunion, toutefois il a été très étonné que cette Association dispose d'informations sans doute très intéressantes, mais avant même les membres du Conseil communal. Il demande des explications à la Municipalité.

Profitant du micro, il informe que le Parti socialiste en devenir organise une soirée le 11 novembre à 20 h. à la Villageoise avec M. Samuel Bendahan. Parmi les sujets, il y aura les enjeux de la proportionnelle mais la parole sera aussi donnée aux citoyens et citoyennes afin d'écouter leurs idées, attentes et souhaits pour le futur de la Commune. Chacun est bienvenu.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER croit que l'intervenant n'a pas compris ce que Sauvegardons Romanel a dit. C'est dans le cadre des ateliers participatifs et d'un courrier reçu au sujet du PDLi que cette rencontre a eu lieu. Chaque fois que quelqu'un sollicite une entrevue, la Municipalité y donne suite. Il n'y a eu aucun renseignement donné qui ne l'ait été lors des séances d'information et les consultations qui ont été faites l'automne dernier. Aucune information prioritaire n'a été transmise. Les membres de l'Association ont répété leur manière de voir les choses, il y a eu un échange assez fructueux avec des points de convergence. Il n'y a donc aucun problème de transparence et pas d'informations qui auraient été données avant celles aux conseillers.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI a également participé à cette même soirée où il a été surpris par certaines réponses de M. Olivier Français qui a donné des indications bien plus précises que ce qui est dit lorsqu'il y a des présentations publiques ou des informations aux membres du Conseil. Il a même été demandé de savoir si la Commission d'urbanisme avait connaissance de ces réponses. C'était donc plus précis que ce que nous pourrions avoir au Conseil communal. Même si rien de secret n'a été dit, il y a quand même eu plus de choses, plus de détails exposés. Tout le monde a eu ce même sentiment. On n'interdit pas à la Municipalité de recevoir qui elle veut, mais elle aurait pu informer le Conseil, lors de la dernière séance, du fait qu'elle avait accueilli cette Association, de quoi il a été question et ce qui a été discuté. Les membres du Conseil devraient être au même niveau de détails que ceux de l'Association.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER s'inscrit absolument en faux contre ce qui vient d'être relaté. Aucune information supplémentaire n'a été donnée. Il s'agissait d'une discussion par rapport à trois points qui ont été soulevés et une réponse. Il n'y a vraiment pas de problème. Le Conseil communal bénéficie toujours d'informations en primeur et il faudrait lui citer exactement ce qui a été dit qui n'était pas connu. C'est la manière de voir les choses de l'Association qui a été discutée. Sur trois points précis, il y en a deux où la Municipalité n'était pas d'accord avec eux et le dernier où elle était en phase.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI rétorque : " Je ne vous dirai rien des discussions qui ont été échangées lors de notre séance avec Sauvegardons Romanel, tenant compte du fait que vous avez également eu une séance avec ladite association et que selon vos dires, cet échange n'a rien révélé de spécial ou de méconnu par le Conseil".

M. le Conseiller Jean-Luc PEREY, présent lors de cette réunion, désire dissiper tout doute pour les personnes qui n'y étaient pas. Il explique que l'Association a lu une réponse conjointe de la Municipalité de Lausanne et celle de Romanel à ses questions qui sont connues de pratiquement tout le Conseil puisqu'elle participe aux ateliers avec nos groupes. Des réponses ont donc été apportées à leurs demandes qui paraissaient intéressantes. Il ne les a pas en mémoire, personne n'en a reçu copie puisqu'elles ont été lues. Peut-être que par transparence une copie de cette lettre signée par MM. Schiesser et Français, à l'entête des communes de Romanel et Lausanne, pourrait être communiquée aux membres du Conseil. Elle contenait peut-être pour notre Commission d'urbanisme et pour notre Conseil communal des points qui peuvent être utiles dans la poursuite de la réflexion sur l'urbanisation future et sur les ateliers participatifs auxquels nous sommes associés. Cela pourrait être intéressant, tout en relevant qu'il ne s'agit pas d'éléments primordiaux pour les prochains PPA ou chantiers.

Egalement participant à cette séance, **M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** partage complètement le discours de son préopinant. Il n'y a pas de secret, il y a eu des questions et des réponses qui peuvent être partagées.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER annonce qu'il va ressortir cette lettre qui n'était d'ailleurs pas signée par la Municipalité, mais par deux membres du GROPIIL et du PDLi. Un courrier a été adressé à ce dernier et, MM. Schiesser et Français, respectivement comme président et vice-président, ont répondu aux questions. Peut-être même que la missive concernée se trouve sur le site de Sauvegardons Romanel. En conclusion, une copie de celle-ci, qui n'a rien de secret et reflète au contraire la position qui a toujours été défendue par la Municipalité, sera mise à disposition.

M. le Conseiller Alfred FORESTIER revient sur la maison ex-Fleury. Passant tous les jours devant, il a remarqué qu'il y avait des fenêtres fracturées. Il se demande s'il y a un risque d'occupation illégale, de

squat ? Cette menace a-t-elle été évaluée ? Y a-t-il une surveillance, une alarme afin d'éviter ce genre d'ennui ?

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que des panneaux ont effectivement été installés sur quelques fenêtres cassées. Du matériel de voirie est stocké dans cette maison, ainsi que quelques vélos et autres objets trouvés par le personnel communal.

Il n'y a pas d'alarme mais c'est clair que lorsqu'il y a du bruit, les voisins appellent immédiatement le 117. Il y a aussi des patrouilles qui passent de temps en temps. Il n'y a pas d'intention d'y mettre une alarme maintenant car il y a assez de passage et il n'y a encore jamais eu de tentative de la forcer.

Après des souhaits de bonne fin de soirée et un rendez-vous au 19 novembre 2015, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** clôt la séance à 22.25 h.

Adopté en séance du

La Présidente

Claudia PERRIN

La secrétaire

Eliane CARNEVALE

Annexe au procès-verbal de la séance du 8 octobre 2015

Communications du Bureau du Conseil, lues par Madame la Présidente Claudia PERRIN

Peu de communications, en raison de la précédente séance ne datant que d'un mois.

- Le jeudi 10 septembre 2015 j'ai participé, accompagnée de Mme Carnevale, à la soirée de formation VOTELEC en vue des élections fédérales du 18 octobre prochain.
- Jeudi 24 septembre 2015, une délégation du Bureau, composée de Mme Eliane Carnevale, M. Jean-Luc Perey et moi-même, a rencontré la Commission des finances au sujet du préavis municipal 62/2015, et plus précisément sur les propositions du Bureau pour les indemnités et rétributions des Conseillers communaux, des membres du Bureau et des scrutateurs pour la Législature 2016-2021.
- Vendredi 25 septembre 2015, j'ai rencontré M. le Syndic Edgar Schiesser afin d'organiser et répartir les tâches inhérentes à la journée de scrutin fédéral du 18 octobre 2015 prochain.
- Une séance de bureau plénière, dédiée à ces mêmes élections, a eu lieu mercredi 30 septembre 2015. A ce sujet, je me permets de solliciter les personnes qui se sont inscrites au dépouillement, et qui accepteraient d'utiliser leur ordinateur personnel pour cette occasion, de bien vouloir s'annoncer auprès de notre secrétaire en fin de séance. Il nous faudrait idéalement encore 4 ordinateurs. Un test de connexion incluant toutes les machines sera effectué le mercredi 16 octobre à 18h30 à Prazqueron. Je vous remercie par avance de votre collaboration.
- Vendredi 2 octobre 2015, j'ai été invitée à participer au repas des aînés de notre Commune. J'ai pu apprécier un sympathique moment d'échanges et un succulent repas servi par une brigade au top !
- Lundi 5 octobre 2015, j'ai répondu à l'invitation de l'Association Sauvegardons Romanel qui souhaitait échanger, en prévision des futures élections communales, sur le devenir de notre village. Une délégation de chaque groupe était également présente lors de cette soirée.
- Le Bureau a reçu un courrier daté du 23 septembre 2015 de la part de six membres affiliés au parti des Verts libéraux. Etant donné que je figure parmi les signataires de ce courrier, je donne la parole à notre vice-président M. Henri Pisani, en le remerciant de bien vouloir vous lire cette lettre :

Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous souhaitons vous informer de notre démission du parti des Vert'libéraux à compter de ce jour.

Comme par le passé, et conformément à notre mandat politique, nous continuerons de siéger sous les couleurs de l'Entente Indépendante de Romanel-sur-Lausanne.

Nous vous prions de prendre bonne note de la présente et vous adressons, Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

18 septembre 2015

Signée par :
Claudia Perrin
Patrick Oppliger
Jean-Claude Progin
Gabriel Racciatti
Michel Bertholet
Blaise Jaunin

J'en ai terminé avec les communications du bureau.

Annexe au procès-verbal de la séance du 8 octobre 2015

Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Edgar SCHIESSER

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

- Samedi dernier 3 octobre a eu lieu, dans la forêt de Vernand-Dessous, la traditionnelle et sympathique manifestation « un arbre un enfant » à laquelle la Commune de Lausanne associe notre commune, permettant aux familles qui ont eu une naissance dans l'année 2014 de planter un arbre. 17 familles de Romanel, avec 38 adultes et 29 enfants, ont répondu favorablement à cette invitation.
- Vendredi 2 a eu lieu, comme Madame la Présidente vient de vous le dire, le traditionnel « repas des aînés » qui a régalé 202 habitants de notre commune ayant atteint l'âge de l'AVS.

Intéressante constatation : S'il y a 15 ans, en 2000, 249 de nos concitoyens avaient 65 ans et plus, soit 8% de la population, fin 2014 ce ne sont pas moins de 536 habitants qui ont dépassé la barre des 65 ans, soit plus de 16 %, le double d'il y a 15 ans.

- Dans la ligne d'une recommandation de la Commission de gestion, les AMF (accueillantes en milieu familial) seront au bénéfice d'un contrat de travail actuellement en cours de signature.

A signaler également la distribution, auxdites AMF, d'une trousse de pharmacie.

- La Municipalité, conformément à ses compétences, a décidé d'acquérir pour la prix forfaitaire de CHF 8'000.-- la parcelle de forêt de 7'756 m² située en bordure du Chemin du Marais (soit env. CHF 1.-- le m²). Cette parcelle pourrait d'ailleurs éventuellement servir dans le cadre du projet de renaturation du Torcou.
- Dans le cadre de la restauration du Temple, le mouvement de la 4^{ème} horloge sera récupéré. Après démontage et nettoyage, il sera mis en exposition en un lieu qui reste à définir (Villageoise ou Maison de commune).

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.